

**TABLEAU A (extrait).**  
*Recettes du Service local pour l'Exercice 1878.*

Nos des Articles.	NATURE DES RECETTES.	MONTANT par Article.
	<b>RECETTES ORDINAIRES</b>	
	<b>Contributions directes.</b>	F. C.
1	Impôt de prestation urbaine.....	20,000 »
	Restes à recouvrer des exercices antérieurs.....	mémoire.
	Impôt personnel et mobilier.....	45,000 »
	Patentes fixes.....	95,000 »
		160,000 »
2	<b>Contributions indirectes.</b>	
	Licences.....	38,000 »
	<b>DROITS PERÇUS SUR LIQUIDATIONS.</b>	
	Droits de pilotage, de congés, de quais, d'anera- ge, etc.....	60,000 »
	Produit de l'octroi de mer.....	365,000 »
	Droits de chargement sur les nacres de toutes provenances.....	10,000 »
		473,000 »
3	<b>Produits divers et recettes à différents titres.</b>	
	Droits d'enregistrement, greffe, hypothèques, amendes et produits divers.....	60,000 »
	Domaine, produits de ventes d'objets condamnés et location d'immeubles.....	20,400 »
	Produit de la cale de halage et des appareils de Fare-ute.....	20,000 »
	Produit de l'imprimerie.....	7,000 »
	Produit du troupeau local.....	1,700 »
	Produit de la taxe des lettres.....	7,000 »
	Frais de justice et de procédure.....	5,500 »
	Arrestations de simple police, fourrière et taxe sur les chiens.....	4,180 »
	Droits relatifs aux permis de résidence.....	1,200 »
	Recettes à différents titres.....	2,500 »
	Subvention métropolitaine.....	101,220 »
	Subvention métropolitaine (service Marine) en com- pensation de la réduction de la station locale....	30,000 »
	Produit du droit d'étal.....	5,000 »
	Produit de saisies de marchandises (contraven- tions aux règles sur l'octroi de mer).....	mémoire.
	Produit sur la ferme d'opium.....	30,300 »
		296,000 »
	<b>RECETTES D'ORDRE.</b>	
	Frais de garde et de conservation des poudres dé- posées par les particuliers.....	mémoire.
	<b>Total général des recettes.....</b>	<b>929,000 »</b>
<p><b>Arrêté à la somme de neuf cent vingt-neuf mille francs.</b> Papeete, le 21 novembre 1877. <i>L'Ordonnateur p.i. f.f. de Directeur de l'Intérieur,</i> Signé : E. LATTY.</p>		
<p>Approuvé pour être annexé à notre arrêté de ce jour. Papeete, le 21 novembre 1877. <i>Le Contre-Amiral commandant en chef,</i> Signé : SERRE.</p>		